

|                             |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE<br>FRANÇAISE     |
| DÉPARTEMENT DE<br>L'HÉRAULT |
| CANTON DE<br>LODÈVE         |

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

|                           |
|---------------------------|
| numéro<br>MLDC 260428_038 |
|---------------------------|

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE DANS LE CADRE DE L'ACTION "À LODÈVE, LA CULTURE POUR TOUS 2026"

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22, alinéa 26°,

**VU** la délibération n°CM\_260413\_3 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**CONSIDÉRANT** que le projet « À Lodève, la culture pour tous » vise à réduire les inégalités d'accès à la culture et à favoriser l'inclusion sociale des publics les plus fragiles, notamment les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),

**CONSIDÉRANT** que ce projet poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- faciliter l'accès à la culture pour les publics les plus fragiles, en levant les freins sociaux, économiques et symboliques à la fréquentation des pratiques et équipements culturels ;
- associer les habitants à la construction des programmations culturelles, en favorisant leur participation active à la définition, à l'organisation et à la mise en œuvre des actions culturelles proposées sur le territoire ;
- renforcer la fréquentation et l'appropriation des équipements culturels par les jeunes, notamment ceux issus des QPV, afin de développer des pratiques culturelles régulières et diversifiées ;
- développer le travail partenarial et l'inter-service au sein de la collectivité, en renforçant la coordination entre les services Culture, Jeunesse et le centre socioculturel, afin de garantir la cohérence et la complémentarité des actions menées,

**CONSIDÉRANT** que les équipements culturels de la Ville de Lodève s'inscrivent depuis plusieurs années dans une dynamique forte, portée par une volonté politique affirmée de les positionner comme de véritables leviers de cohésion sociale, accessibles à toutes et à tous, notamment au cœur du QPV ; que la médiathèque, le cinéma et l'école de musique connaissent une fréquentation en constante augmentation,

**CONSIDÉRANT** que cette action s'inscrit dans la continuité des travaux partenariaux menés entre le centre socioculturel et le service jeunesse, lesquels ont permis d'améliorer la qualité de l'accueil du public jeune et de renforcer sa fréquentation, notamment sur le site de l'Espace Luteva, en particulier pour les jeunes issus des QPV,

**CONSIDÉRANT** que le coût prévisionnel de l'action est estimé à vingt-quatre-mille euros toutes taxes comprises (24 000€ TTC),

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel suivant :

|  |               |
|--|---------------|
| Conseil Régional Occitanie                   | 2 000 euros   |
| Direction Régionale des Affaires Culturelles | 3 500 euros   |
| Caisse d'Allocations Familiales              | 2 000 euros   |
| Politique de la ville                        | 2 000 euros   |
| Ville de Lodève                              | 14 500 euros, |

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet « À Lodève, la culture pour tous » pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Régional Occitanie pour un montant de deux-mille euros (2 000 €)
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20260428-lmc124679-DE-1-  
1

Date de télétransmission : 28/04/26  
Date de publication : 04/05/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit avril deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

